

ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT A L'OBTENTION D'UN AGREMENT CE

METHODE HACCP



PUBLIC

Les entreprises du secteur de l'agroalimentaire

OBJECTIF

Amener les entreprises souhaitant vendre à des tiers à obtenir l'agrément de la communauté européenne.

En effet, l'agrément CE est obligatoire pour toutes les entreprises transformant des denrées animales ou d'origine animale destinées à la vente indirecte sur le territoire européen

CONTENU

- Réalisation du pré-dossier avec diagrammes de fabrication et validation
- Réalisation du dossier d'agrément (conformément à l'arrêté ministériel du 27 avril 2007) comportant :
 - ◆ la note de la présentation de l'entreprise,
 - ◆ la description des activités
 - ◆ le plan de maîtrise sanitaire avec l'analyse des risques conforme aux procédés de fabrication (méthode HACCP)
- Définition du plan d'autocontrôle et proposition de documents d'enregistrement
- Mise en place du système de traçabilité des produits et gestion des non-conformités

DUREE

Sur devis (jours étalés sur plusieurs mois)

TARIF

Sur devis

CONTACT ET REFERENT

Mme Marie-Hélène MALAISE : 0262 21 04 35

Courriel : marie-helene.malaise@cm-reunion.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

42, rue Jean Cocteau—BP 10034
97491 Sainte Clotilde Cedex
Téléphone : 0262 21 04 35
Télécopie : 0262 41 24 70
Internet : www.artisanat974.re

Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Antenne Sud
65, rue du Père Lafosse
97410 Saint Pierre
Téléphone : 0262 96 12 40
Télécopie : 0262 25 81 34